

2024 / N°132

Le Petit Echo

Votre bulletin d'informations

AVRIL



Secrétariat : secretariat@givenchylesslabassee.fr – Maire : mairie@givenchylesslabassee.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée »

Site internet : givenchylesslabassee.fr

SIVOM DE L'ARTOIS



Lundi 15 avril, 18h30, tous les membres du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples se sont réunis afin d'élire un président et vice-présidents suite à la démission de Dominique DELECOURT, à sa tête depuis 10 ans. Philippe DRUMÉZ, maire de Cambrin et vice-Président s'est porté candidat au poste de Président du SIVOM de l'ARTOIS.

A l'issue du scrutin, Philippe DRUMÉZ a été élu par 23 voix sur 24 votants (un bulletin nul). La commune d'Auchy-Les Mines a précisé ne pas participer aux votes.

Le bureau exécutif : Jean-Michel DUPONT, DOUVIRIN, Bruno TRACHE, Noyelles-lès-Vermelles, Corine MORIEUX, Gilles GOUDSMETT, Billy-Berclau, David PAILLARD, Haisnes, Jérôme DEMULIER, Richebourg et Alain DEGUERRE, Vermelles.



Le 12/04, le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu, était en visite à Givenchy. Il a notamment annoncé une aide de 3.2 millions d'euros pour l'installation d'une pompe permanente à l'écluse de Givenchy. « j'ai mandat de la part du Premier ministre. On sera à vos côtés », a-t-il insisté. Cette pompe permanente permettra d'éviter comme il y a quelques mois « d'aller chercher auprès de nos partenaires européens les moyens de faire face dans l'urgence à ce qui nous arrive ».



Lors du conseil municipal en date du 29 Février 2024, Monsieur le Maire a soumis à délibération la mise en œuvre d'une procédure de reconnaissance d'abandon manifeste des habitations sises 1 et 1b Grand-Place. Cette décision a été approuvée à l'unanimité. Elle a été mûrement réfléchie et fait suite à de nombreuses relances envers les propriétaires de ces habitations qui sont malheureusement restées sans réactions. L'état général dû à un manque de maintient en bon état et le fait que ces logements soient inhabités depuis de nombreuses années peut engendrer un problème d'insalubrité, de danger, de nuisances envers le voisinage et porte atteinte à l'harmonie visuelle du centre de notre village. L'article L 2243-1 du CGCT permet à la commune de déclarer en état d'abandon manifeste des immeubles, et terrains à l'abandon, situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune, dans le but d'amener leur propriétaire à faire cesser cet état. A défaut de réaction, lesdits biens pourront être expropriés. Suite à la mise en place de la procédure, les propriétaires ont pris contact par téléphone avec Monsieur le Maire le 16 Avril 2024. Lors de cet entretien, ils ont assuré qu'ils mettraient fin à cette situation rapidement. Une confirmation par mail ou courrier a été demandée mais à ce jour, aucune nouvelle. Devant le manque d'engagements de la part des propriétaires depuis plusieurs années, Monsieur le Maire a décidé de laisser la procédure active.

Repas des aînés.



Dimanche 14 Mars avait lieu le traditionnel repas en l'honneur de nos 'anciens'.

Près de 80 convives âgés d'au moins 60 ans se sont retrouvés autour d'un repas concocté par « l'Enfant du Pays » et ont partagé un moment de détente. Ce fut l'occasion de nouer des liens d'amitiés, d'évoquer et de tricoter de vieux souvenirs.

Comme chaque année, Jean-Marc et Marie-Paule Deboeuf se sont chargés de faire danser les invités sur la piste de danse.

Ce fût également l'occasion pour Monsieur le Maire de remettre le traditionnel bouquet à Madame Christiane Lecomte et Henri Hugues, respectivement doyenne et doyen de l'assemblée.



Ducasse de printemps



Les 04, 05 et 06 mai prochain, à l'occasion de la ducasse de Printemps, le Comité des Fêtes vous invite à vous rendre sur la place du village le samedi 04 mai à partir de 16h00 : buvette et friterie sur place.



Le dimanche 05 mai, un repas dansant est proposé. Il suffit de s'inscrire avant le 30 Avril. Coupon disponible en mairie. Le lundi 06 mai, à partir de 16h00, une distribution gratuite de tickets et de jetons sera faite à destination des enfants de l'école.

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

Quelques coups de pouce pour nos jeunes.

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous souhaitez pouvoir partir quelques jours en vacance ? Le département du Pas-de-Calais a renouvelé le dispositif « sac à dos ». Une aide de 150 à 200 € sous forme de chèques vacances peut vous être octroyée.

Vous avez entre 15 et 25 ans ? Vous souhaitez passer le permis ? Le département du Pas-de-Calais a renouvelé le dispositif « permis de conduire citoyen ». En contrepartie d'un engagement bénévole citoyen auprès d'une association du Pas-de-Calais, vous pouvez obtenir une aide de 400€ vous aidant à financer votre permis de conduire.

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous souhaitez passer le BAFA ou le BAFD ? Le département a mis en place le dispositif « coup de pouce » vous permettant de pouvoir bénéficier d'une aide de 200€ pour passer ces brevets.

Tous les renseignements sur : jeunesdu62.fr